



Droits de succession et heritage

Par **Dondada**, le **25/05/2021 à 22:17**

Bonjour,rrnrJe dois faire un héritage. Il y a 2 héritiers sur le bien, étant donné que je suis handicapé visuel, je voudrais savoir si je serai dispensé de droits de succession lors de la vente du bien ?rrnrJe voudrais également savoir si le notaire, au cas où je serai dispensé de droits de succession, va me payer en conséquence ou ce sont les services fiscaux qui le feront ?rrnrPar ailleurs j'aimerais également savoir à combien s'élève en pourcentage ces droits de succession étant légataire de ma tante décédée ? La sœur de ma tante étant également concernée par cet héritage à combien les droits de succession s'élèveront pour elle ? Si par exemple nous étions soumis à l'abattement tous les deux, à combien les droits de succession seraient-ils pour chacun de nous en pourcentage ? Ces droits de succession seraient-ils divisés par 2 ou serait-il un taux fixe pour chacun ? Par exemple chaque personne payerait 40 % chacun ou 20 % chacun sachant que nous sommes 2 sur la succession ?rrnrMerci pour vos réponses.rrnrCordialement.

Par **Visiteur**, le **25/05/2021 à 23:33**

BonsoirrrnUn abattement de 159 325 € s'ajoute...rn... à l'abattement de 7 967 €, MAIS, si vous héritez en lieu et place de l'un de vos parents déjà décédé, vous pouvez bénéficier d'un abattement de 15 932 rnau lieu des 7967 €.rrnrC'est l'abattement auquel a droit votre tante.rnEnsuite, les droits s'élèvent pour chacun , à:rnJusqu'à 24 430 €, 35 %rrnrSupérieure à 24 430 €, 45 %

Par **Lag0**, le **26/05/2021 à 07:26**

Bonjour ESP,
C'est pas trop clair, mais il me semble qu'il est question de succession tante / neveu.

Par **Tisuisse**, le **26/05/2021 à 08:12**

Bonjour,
Le mieux, pour DONDADA est de consulter un notaire, les succession sont de son domaine.

Par **Lag0**, le **26/05/2021 à 08:25**

[quote]
Le mieux, pour DONDADA est de consulter un notaire, les succession sont de son domaine.
[/quote]
Bonjour Tisuisse,
Certes, mais dans ce cas ce forum n'a plus de raison d'être...

Par **Visiteur**, le **26/05/2021 à 08:45**

Merci Lago, j'ai rectifié.
De plus, "Tisuisse", pour un administrateur, ce n'est pas une réponse et je précise que les successions sont dans mes domaines.